

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13

Réunion du 16 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le 16 mars à 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 mars 2022 s'est réuni Salle Maurice Ragot, dans le respect des consignes sanitaires, des gestes barrières et port du masque obligatoire, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Madame Annick GOINEAU, Maire, précise à l'assemblée que compte tenu de la crise sanitaire actuelle et afin de respecter les consignes sanitaires, les gestes barrières et limiter les risques de contamination, elle a informé les services de la préfecture de la tenue de cette séance de conseil dans cette salle puisque notre salle de conseil en Mairie est trop petite.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Jean-Louis PETRUS, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Julie ESNAULT VAN CAUBERG, Aurélien CHAUX, Jean-Jacques RABIER, Bernadette MANDARD, Claire VALLA.

Absents excusés : Madame Hélène SAILLARD-LEPAIN, Monsieur Loïc DENIS.

Madame Carole CHARBONNIER ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DUPONT,
Madame Aurélie POISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis PETRUS,

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean-Louis PETRUS est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 13

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03 MARS 2022

Le compte rendu du 03 mars 2022 est approuvé à l'unanimité, cependant :

A la demande de Monsieur Jean-Jacques Rabier, il est précisé sur le point « Feu d'artifice 2022 » : Après réflexion les Membres du Conseil acceptent la proposition de Madame le Maire de retenir la date du 17 juillet 2022 en clôture de la « Fête des Lumas » et qu'il soit proposé aux organisateurs de participer financièrement à ce projet.

A la demande de Madame Bernadette Mandard, il est précisé que sur le point « demande aide financière » : Les Membres du Conseil soulignent que divers organismes, dont l'AGEFIPH, peuvent subventionner ces aménagements et demandent qu'une réponse soit faite en ce sens.

A la demande de Madame Bernadette Mandard, il est précisé que sur le point « Conflit Ukrainien » : Madame Bernadette Mandard demande que la municipalité mette à disposition un gîte ou un appartement afin d'accueillir des familles et ressortissants ukrainiens.

6- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021

Madame Le Maire rappelle que la sincérité des réalisations s'apprécie par confrontation entre le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CG) du percepteur, tous deux approuvés par le Conseil Municipal.

Le vote du compte de gestion doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif. Madame le Maire distribue les documents fournis par la Trésorerie et commente les résultats qui sont identiques aux comptes examinés lors des précédentes commissions finances.

Après avoir pris connaissance du document, les Membres du Conseil, par un vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné procuration	2
Refus de vote	0
Abstention	0
Contre	0
Pour	13

DECLARENT :

↳ Que les opérations figurant sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 sont sincères et justifiées,

↳ Qu'elles n'appellent ni observations ni réserves de leur part.

Le tableau, reprenant les résultats de l'année est joint à la présente délibération.

7- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMERCES 2021

Madame Le Maire rappelle que la sincérité des réalisations s'apprécie par confrontation entre le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CG) du percepteur, tous deux approuvés par le Conseil Municipal.

Le vote du compte de gestion doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif. Madame le Maire distribue les documents fournis par la Trésorerie et commente les résultats qui sont identiques aux comptes examinés lors des précédentes commissions finances.

Après avoir pris connaissance du document, les Membres du Conseil, par un vote qui donne les résultats suivants :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné procuration	2
Refus de vote	0
Abstention	0
Contre	0
Pour	13

DECLARENT :

↳ Que les opérations figurant sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 sont sincères et justifiées,

↳ Qu'elles n'appellent ni observations ni réserves de leur part.

Le tableau, reprenant les résultats de l'année est joint à la présente délibération.

8-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Avant de procéder à l'examen et à l'approbation du Compte Administratif 2021 le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne comme Président, Monsieur Daniel DUPONT, Maire Adjoint.

Madame le Maire se retire.

Monsieur DUPONT rappelle que les documents reprenant l'ensemble des résultats de l'année 2021 ont été examinés en commissions finances et que le constat est le suivant :

1. Section de fonctionnement

Dépenses	834 605,50€
Recettes	999 706,73€
Excédent 2021	= 165 101,23€
Résultat reporté N-1	487 941,35€
Excédent cumulé	= 653 042,58€

2. Section d'investissement

Dépenses	396 462,72€
Recettes	86 369,91€
Déficit 2021	= - 310 092,81€
Résultat reporté N-1	169 944,87€
Résultat cumulé	= - 140 147,94€
Solde positif Restes à réaliser	148 590,40€
Excédent cumulé	= 8 442,46€

Après que chacun ait pu exprimer ses remarques et demander des explications complémentaires, Monsieur DUPONT demande aux Membres du Conseil de bien vouloir procéder au vote.

Le résultat en est le suivant :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné procuration	2
Refus de vote	0
Abstention	0
Contre	0
Pour	12

↳ Le compte administratif 2021 est donc approuvé à l'unanimité.

9-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMERCES 2021

Avant de procéder à l'examen et à l'approbation du Compte Administratif 2021 le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne comme Président, Monsieur Daniel DUPONT, Maire Adjoint.

Madame le Maire se retire.

Monsieur DUPONT rappelle que les documents reprenant l'ensemble des résultats de l'année 2021 ont été examinés en commissions finances et que le constat est le suivant :

1. Section de fonctionnement

Dépenses	1 069,50€
Recettes	3 720,24€
Excédent 2021	= 2 650,74€
Résultat reporté N-1	
Excédent cumulé	= 2 650,74€

2. Section d'investissement

Dépenses	91 621,95€
Recettes	24 000,00€
Déficit 2021	= - 67 621,95€
Résultat reporté N-1	
Solde positif Restes à réaliser	185 984,14€
Excédent cumulé	= 118 362,19€

Après que chacun ait pu exprimer ses remarques et demander des explications complémentaires, Monsieur DUPONT demande aux Membres du Conseil de bien vouloir procéder au vote.

Le résultat en est le suivant :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné procuration	2
Refus de vote	0
Abstention	0
Contre	0
Pour	12

↳ Le compte administratif 2021 est donc approuvé à l'unanimité.

10-AFFECTATION DU RESULTAT 2021 Budget Primitif

Madame le Maire rappelle que suite à l'approbation du compte administratif Principal 2021, le résultat excédentaire de fonctionnement 2021, soit 653 042,58€ doit être affecté par l'assemblée délibérante à titre obligatoire au 1068 de la section d'investissement pour couvrir éventuellement le besoin de financement de cette section (solde des restes à réaliser +/- résultat de clôture). Le solde disponible peut faire l'objet d'une affectation complémentaire en réserve (1068) et/ou à l'excédent reporté de fonctionnement (002).

Les Membres du Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ainsi obtenu,

Considérant que le Compte administratif 2021 présente :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	653 042,58€
Un résultat cumulé d'investissement de	- 140 147,94€
Un solde positif de restes à réaliser de	148 590,40€

Constatent qu'il n'est pas nécessaire d'affecter une somme à titre obligatoire au 1068,

↳ Décident (à l'unanimité, 13 voix pour) que l'excédent cumulé, soit **653 042,58€**

↳ Sera affecté à l'excédent reporté de fonctionnement compte 002.

11-AFFECTATION DU RESULTAT 2021 Budget Annexe Commerces

Madame le Maire rappelle que suite à l'approbation du compte administratif commerces 2021, le résultat excédentaire de fonctionnement 2021, soit 2 650,74€ doit être affecté par l'assemblée délibérante à titre obligatoire au 1068 de la section d'investissement pour couvrir éventuellement le besoin de financement de cette section (solde des restes à réaliser +/- résultat de clôture). Le solde disponible peut faire l'objet d'une affectation complémentaire en réserve (1068) et/ou à l'excédent reporté de fonctionnement (002).

Les Membres du Conseil, après avoir entendu le compte administratif 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ainsi obtenu,

Considérant que le Compte administratif 2021 présente :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	2 650,74€
Un résultat cumulé d'investissement de	- 67 621,95€
Un solde positif de restes à réaliser de	185 984,14€

Constatant qu'il n'est pas nécessaire d'affecter une somme à titre obligatoire au 1068,

- ↳ Décident (à l'unanimité, 13 voix pour) que l'excédent cumulé, soit **2 650,74€**
- ↳ Sera affecté à l'excédent reporté de fonctionnement compte 002.

12-VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle que le projet d'attribution des subventions aux associations a été préparé et présenté lors des différentes commissions finances et présente les modifications effectuées depuis la dernière réunion.

Les Membres du Conseil, après avoir pris connaissance du tableau récapitulatif des subventions 2022 élaboré lors des dernières commissions finances, avoir discuté sur les différentes modifications à apporter et en avoir délibéré, à 13 voix pour :

- ↳ Approuvent le tableau des subventions 2022 :

ASS COMMUNALES	
CHASSE + SECTION BATTUE	240
PECHE	240
USPM	490
MAREUIL EN FETE	240
SAINT VINCENT SECOURS MUTUEL	240
COMPAGNIE JAZZ	240
GYMAJ'IN	240
SAVOIR FAIRE SAVOIR ETRE	240
ENSEIGNEMENT - CULTURE	
COLLEGE ST AIGNAN	1125
ANCIENS COMBATTANTS	
SOUVENIR Français	60
ACTION SOCIALE	
ASSO ECHANGE SERENITE COMM	60
SECOURS CATHOLIQUE	60
SECOURS POPULAIRE	60
CROIX ROUGE FRANCAISE	60
FOYER LAIQUE	60
RESTO DU CŒUR	60
FL-St Aignan Handball	50
CAM	75
ASSO DES CONCILIEURS DE JUSTICE	60
LA VIE DE CHÂTEAU	60
	3 960,00

- ↳ Confirment que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

13-FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2022

Madame le Maire indique que le produit fiscal notifié par les Services de la Direction des Finances Publiques s'élève à 458 496€.

Elle propose, de maintenir le taux des taxes pour l'année 2022 tel que 2021 à savoir :

- Foncier bâti : 45,82% (taux communal de 21,42% additionné au taux départemental de 24,40%)
- Foncier non bâti : 63,81%

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décident à l'unanimité,

- ↳ De maintenir pour 2022 les taux de fiscalité directe locale ainsi :
 - Foncier bâti : 45,82% (taux communal de 21,42% additionné au taux départemental de 24,40%)
 - Foncier non bâti : 63,81%
- ↳ Précisent que l'état 1259 sera dûment complété et transmis en Préfecture

14-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame le Maire rappelle que le projet de budget primitif a été préparé et présenté lors des différentes commissions finances et présente les modifications effectuées depuis la dernière réunion.

Le budget primitif 2022 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement (Dépenses/Recettes)	1 485 092,58€
Section d'investissement (Dépenses/Recettes)	717 353,94€

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et avoir procédé au vote qui donne les résultats suivants

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné procuration	2
Refus de vote	0
Abstention	4
Contre	0
Pour	9

- ↳ Approuvent le budget primitif 2022.

15-VOTE DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2022

Madame le Maire rappelle que le projet de budget annexe commerces a été préparé et présenté lors des différentes commissions finances et présente les modifications effectuées depuis la dernière réunion.

Le budget annexe commerces 2022 s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement (Dépenses/Recettes)	177 619,10€
Section d'investissement (Dépenses/Recettes)	605 821,95€

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et avoir procédé au vote qui donne les résultats suivants

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné procuration	2
Refus de vote	0
Abstention	4
Contre	0
Pour	9

☞ Approuvent le budget annexe commerces 2022.

16-PROJET CENTRE DE DONNEES BOUYGUES

Madame le Maire rappelle le débat, lors de la réunion du 03 mars dernier, pour un projet TOWERLINK (centre de données) pour l'opérateur BOUYGUES TELECOM. Elle fait part des réponses qu'elle a obtenues quant aux précisions demandées notamment sur l'aspect (photos, plans) et les nuisances pour le voisinage (bruit : nombre de décibel émis), à savoir :

- « La chaleur sera minime (consommation électrique : 6KW – Comme une maison) donc négligeable en source de chaleur.
- Bruit nuisance, la climatisation sera comme celle d'une habitation donc négligeable de plus, une étude acoustique est prévue.
- Pour l'aspect, photo, je vous ai transmis, mais les plans seront transmis lors des études dans un 2eme temps. »

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Donnent leur accord pour l'étude d'une éventuelle installation sur le terrain cadastré AN 364, voire sur le terrain cadastré ZN 125 car plus éloigné des habitations, avec une demande plus spécifique sur la nuisance sonore, ainsi qu'un aménagement extérieur (pollution visuelle).

17-EMPRUNT

Madame le Maire présente les propositions concernant un prêt de 100 000€ destiné à financer les travaux de la salle de quartier (ancien théâtre).

Trois organismes ont été contactés :

- **CREDIT MUTUEL**
- **CREDIT AGRICOLE**
- **CAISSE D'EPARGNE**

Elle présente les offres de chaque banque :

	CREDIT MUTUEL		CREDIT AGRICOLE		CAISSE D'EPARGNE	
	Taux Fixe	Échéance trimestrielle	Taux Fixe	Échéance trimestrielle	Taux Fixe	Échéance trimestrielle
10 ANS	0,70%	2590,71	1,11%	2644,78	1,31%	2671,41
15 ANS	0,85%	1776,94	1,31%	1838,49	1,54%	1869,76
Frais de dossier	150 €		100 €		100 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ Retient la proposition de financement de l'organisme financier suivant :

CREDIT MUTUEL

	Taux Fixe	Échéance trimestrielle
10 ANS	0,70%	2590,71
FRAIS DE DOSSIER		150 €

↳ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet emprunt.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Protection Sociale Complémentaire**

Madame Le Maire donne des précisions sur les modalités de mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) :

↳ Les communes peuvent avoir recours soit à la Labellisation soit à la Convention de Participation

Elle fait part de la simulation pour la commune de Mareuil.

Au vu de ces éléments les Membres du Conseil envisagent de mettre en place dès le 1^{er} janvier 2023 la participation à la prévoyance et au contrat de santé des agents en ayant recours à la labellisation.

➤ **Bar-Restaurant**

Madame Le Maire informe qu'elle souhaite faire paraître une annonce pour le recrutement d'un gérant pour le futur bar-restaurant. Madame Bernadette Mandard demande s'il y a eu un retour de l'étude confiée à la CCI et si c'est le cas, peut-elle être communiquée aux membres du Conseil. Madame le Maire répond qu'effectivement l'étude de marché a été reçue et qu'elle va être communiquée à tous les membres du Conseil.

➤ **Réunion Commission Culture**

Madame Le Maire diffuse le compte rendu de la dernière commission culture et informe que la prochaine se tiendra le 28 mars 2022.

➤ **Récompenses**

Madame Le Maire informe qu'elle a assisté à la cérémonie des récompenses aux membres d'associations au cours de laquelle Messieurs Jean SAILLARD et Gérard RONDEAU ont été médaillés. Elle propose d'organiser une réception avec les membres du Conseil Municipal pour les féliciter. Madame Bernadette Mandard demande que les associations de Mareuil soient invitées.

➤ **Elections**

Madame Le Maire précise que le bureau de vote sera **ouvert de 8h00 à 19h00** et présente l'état des présents pour tenir le bureau de vote les 10 et 24 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire, Annick GOINEAU

